

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 21 Octobre 2024

Présents : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD, Mmes GUEGAN, NICOLAS

Excusé : M. RANC.

SECTEUR CHAMPIONNAT

/Note à **CAVAILLON ARC** : Les inversions sont refusées en championnat. Pour vos rencontres du 17/11, il vous appartient de trouver un terrain de repli.

D4 :

Amende pour feuille non parvenue avant match perdu par pénalité (-1 point au club recevant) :

Match N° **28940551** : **RICHERENCES 1 / RASTEAU 2** du 29/09. Date limite de réception le lundi 28/10 à 14h00.

SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse :

Le match N° **29832143** : **ST. MAILLANAIS 1 / MALAUCENE RG 1** est avancé au Samedi 26/10/2024 à 15h00

Le match N° **29832151** : **A.R.C. CAVAILLON 1 / AV.S. CAMARETOIS 1** du 27/10 est inversé suite à l'indisponibilité du stade Pagnetti et se jouera à CAMARET à 15h00.

Coupe Espérance :

Suite aux décisions de la CSR :

Le match **SCJ 3 / U.S. GRES ORANGE 2** devient **PIOLENC 2 / U.S. GRES ORANGE 2**

Le match **U.S. AUTRE PROVENCE 2 / GORDIENNE ESPERANCE 2** devient **GORDIENNE ESPERANCE 2 / CALAVON** et se joue à 12h30.



Le match **LES VIGNERES / RASTEAU** du 13/10 reste en attente de décision CSR (23/10)

Le match **AV.S. CAMARETOIS 2 / A.R.C. CAVAILLON 2** du 27/10 se jouera à 12h30

Le match **FC SAINT REMY 2 / F. C. AVIGNON OUEST 3** se jouera au Stade Jan Leger à 15h00.